



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dysfonctionnements du RER E

Question orale n° 374

Texte de la question

Mme Fatiha Keloua Hachi attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur les vives difficultés rencontrées par les franciliens usagers de la ligne de RER E, notamment les habitants de sa circonscription à Gagny, Rosny-sous-Bois et Villemomble. Depuis plusieurs mois, les difficultés se concentrent sur la ligne Paris-Chelles-Gournay et la ligne Paris-Tournan. Fermetures en soirée, interruption le week-end, trains annulés en dernière minute : ces problématiques ont des répercussions concrètes sur les vies personnelles et professionnelles des usagers. Ce sont des retards au travail, du stress et de la fatigue supplémentaires, des difficultés de garde d'enfants, mais aussi un sentiment d'abandon lié à un service public qui n'est pas à la hauteur. Si ces difficultés sont expliquées selon la direction par les travaux sur la ligne et une nouvelle exploitation de celle-ci, l'offre de bus de substitution n'est pas à la hauteur et les habitants continuent à payer un prix identique à celui d'un abonnement pour un service fonctionnel. Par ailleurs, certaines gares de la ligne E ne sont pas encore complètement accessibles pour les personnes en situation de handicap, alors même que la France s'est donnée l'objectif il y a maintenant plus de 20 ans, de rendre accessible l'ensemble de son réseau de transports aux concitoyens en situation de handicap. Aussi, elle souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de garantir un fonctionnement fiable du RER E et assurer l'accessibilité de l'ensemble des gares de la ligne.

Texte de la réponse

RER E

Mme la présidente . La parole est à Mme Fatiha Keloua Hachi, pour exposer sa question, no 374, relative au RER E.

Mme Fatiha Keloua Hachi . Monsieur le ministre chargé des transports, je profite de cette question orale pour vous alerter sur la colère exprimée par les habitants de ma circonscription. Les habitants de Gagny, de Rosny-sous-Bois et de Villemomble, usagers du RER E, font face à de graves difficultés depuis plusieurs mois.

Ces difficultés se concentrent sur les lignes de Paris à Chelles-Gournay et de Paris à Tournan : fermetures en soirée, interruptions le week-end, trains annulés à la dernière minute, etc. Ces dysfonctionnements ont des répercussions concrètes sur la vie personnelle et professionnelle des usagers – retards au travail, stress, fatigue supplémentaire, difficulté à faire garder ses enfants. S'y ajoute un sentiment d'abandon devant un service public qui n'est pas à la hauteur.

La direction de la ligne avance que ces difficultés sont liées aux travaux en cours et à une nouvelle exploitation. Mais soyons honnêtes, monsieur le ministre : l'offre de bus de substitution n'est pas du tout à la hauteur. Ce n'est pas acceptable quand les habitants continuent à payer le prix qu'ils payaient pour un abonnement à un service fonctionnel.

De plus, certaines gares de la ligne E du RER ne sont pas encore complètement accessibles aux personnes en situation de handicap, alors même que la France s'est donné pour objectif, il y a plus de vingt ans, de leur rendre accessible l'ensemble de son réseau de transport.

Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre afin de garantir la fiabilité de cette ligne de RER – à Rosny-sous-Bois, à Gagny, à Villemomble – et d'assurer l'accessibilité de l'ensemble de ses gares ?

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé des transports.

M. Philippe Tabarot, ministre chargé des transports . Permettez-moi tout d'abord de rappeler que l'organisation des transports publics en Île-de-France relève de la compétence de l'autorité organisatrice Île-de-France Mobilités (IDFM). Eu égard au principe de libre administration des collectivités territoriales, l'État n'intervient pas dans les choix opérés par les exploitants des lignes quant aux plages de travaux, au niveau d'offre et aux moyens de substitution.

La qualité du service du RER E, exploité par SNCF Transilien, fait l'objet de dispositions et d'engagements précis, encadrés par le contrat entre IDFM et SNCF Voyageurs pour la période 2020-2025. L'État est attaché à la qualité du service des transports du quotidien et y contribue par la modernisation et le développement des infrastructures, via les contrats de plan État-région. Après avoir investi plus de 800 millions d'euros pour le prolongement du RER E vers l'ouest entre 2015 et 2022, l'État a déjà investi 364 millions pour ce même prolongement dans la nouvelle contractualisation 2023-2027. Il a également investi près de 6 millions pour le projet d'amélioration de l'offre entre Villiers-sur-Marne et Roissy-en-Brie.

Sur les 209 gares prioritaires ciblées par le schéma directeur d'accessibilité des gares d'Île-de-France, 181 étaient déclarées accessibles à la fin de l'année 2024 – dont la quasi-totalité des gares du RER E à l'est. La mise en accessibilité des gares restantes de cette section – Rosny-Bois-Perrier et Le Raincy-Villemomble-Montfermeil – est programmée pour 2026 pour la première et 2030 pour la seconde, du fait de la complexité de la configuration des lieux.

Ces réponses ne vous satisferont peut-être pas pleinement. Je ne manquerai pas de signaler à l'autorité de transport et à l'opérateur les réelles difficultés rencontrées sur la ligne E du RER. La qualité de service de cette ligne doit être améliorée pour les personnes qui l'utilisent quotidiennement.

Mme la présidente . La parole est à Mme Fatiha Keloua Hachi.

Mme Fatiha Keloua Hachi . La qualité du transport ne dépend pas que des investissements. L'État a largement investi dans le prolongement de la ligne E – la ligne Eole – et les habitants de ma circonscription souffrent précisément depuis ce prolongement. Leur vie quotidienne est compliquée par les difficultés liées au rodage de la ligne. On aurait pu espérer que celui-ci soit rapide, mais les difficultés durent maintenant depuis plus d'un an.

En voici un exemple, pour vous montrer que le mot de « pénibilité » n'est pas employé en vain. Aux heures de pointe, le RER E passe toutes les dix-sept minutes ; mais quand, sur le quai, on voit le 8 h 17 disparaître des tableaux d'affichage, on appréhende déjà des wagons bien remplis, appréhension à laquelle s'ajoute le stress d'une arrivée au travail avec dix-sept minutes de retard. Aux heures de pointe, il arrive que deux trains soient supprimés ; ce sont alors trente ou quarante minutes de retard au travail.

Pour les personnes qui travaillent en horaires décalés, c'est un train toutes les trente minutes – et donc un train par heure si l'un d'entre eux vient à être supprimé. Nous avons besoin de transports fiables en Île-de-France.

Données clés

Auteur : [Mme Fatiha Keloua Hachi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 374

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 juin 2025](#)

Réponse publiée le : 11 juin 2025, page 5985

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [3 juin 2025](#)